



02144589

FORMULE IV

Déposé au Greffe du
Tribunal de Commerce de VerviersDéposé au greffe du tribunal de commerce
de 26-10-2002
le
L. Greffier

RÉSERVÉ AU MONITEUR BELGE

RÉSERVÉ AU TRIBUNAL DE COMMERCE

ACTES et EXTRAITS D'ACTES à publier aux annexes du Moniteur belge
à déposer au greffe accompagnés d'une copie

TEXTE DACTYLOGRAPHIÉ OU IMPRIMÉ

1. Inscription:

☐ Registre des groupements européens d'intérêt
économique

→ n°

☐ Registre des groupements d'intérêt économique

→ n°

☐ Registre des sociétés civiles à forme commerciale

→ n°

☐ Registre des sociétés étrangères non visées par les
articles 81 et 82 du Code des sociétés

→ n°

☐ Registre des sociétés agricoles

→ n°

2. Dénomination de la société ou du groupement
(telle qu'elle apparaît dans les statuts)

▷

3. Forme juridique (en entier)

▷

4. Siège (rue, numéro, code postal, commune)

▷

5. Registre du commerce (siège tribunal + n°)

▷

6. Numéro de T.V.A. ou numéro de Registre national
des personnes morales (T.V.A. non assujetti)

▷

7. Objet de l'acte

▷

CARROSSERIE ERNENS OLIVIER

Société Privée à Responsabilité Limitée

Rue Mitoyenne 17 - 4840 Welkenraedt

Verviers 73.036

BE 475 390 070

Modification siège social

Par décision de la gérance, le siège social anciennement situé
rue Mitoyenne 17 à 4840 Welkenraedt est transféré rue de la
Chapelle 15 à 4841 Henri-Chapelle à dater du 1^{er} octobre 2002Texte de l'acte ou de l'extrait de l'acte à publier aux
annexes du Moniteur belgeLe texte doit être rédigé sans ratures ni corrections;
il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé;
utiliser, le cas échéant, une ou plusieurs pages sup-
plémentaires, établies sur papier libre, tant en
respectant des colonnes d'une largeur de 94 mm
selon le modèle tenu à la disposition des intéressés
au greffe des tribunaux de commerce

Grandeur minimum du caractère à respecter:

Direction du Moniteur belge
Rue de Louvain 40-42
1000 Bruxelles

Numéro du chèque ou de l'assignation : 72.0020.....

Numéro du compte : 340.136.14.12.55.....

Signatures + Nom et qualité

En fin de texte au cas où l'acte ou l'extrait de l'acte comporte plus d'une page.